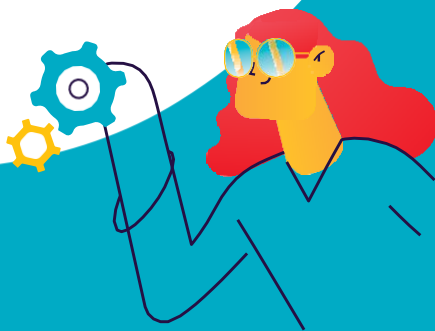




CQP

COORDINATEUR DE VIE SCOLAIRE

Le Certificat de Qualification Professionnelle « Coordinateur de Vie Scolaire » est certifié par la Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif et inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (niveau 6) sous le numéro 38797 depuis le 27 mars 2024.

UN PARCOURS ADAPTÉ AU RÉFÉRENTIEL

- Les activités et les compétences du CQP sont réparties en 5 blocs de compétences.
- Le CQP a pour fondement un référentiel d'activités, de compétences et de certification : ce document décrit les activités et les compétences du CQP, définit les modalités d'évaluation en blocs de compétences et précise le contenu des épreuves d'évaluation.
- Le Créfi est habilité pour mettre en œuvre la formation et pour assurer les évaluations.

DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Maîtriser les méthodes de travail et les comportements attendus pour coordonner l'organisation et le fonctionnement de l'équipe de vie scolaire.
- Permettre des échanges de pratiques avec des personnels de vie scolaire d'autres établissements.
- Préparer la certification et valider les compétences du référentiel d'activité du ou des blocs de compétences choisis.

POSITIONNEMENT - DÉFINITION DU PARCOURS DE FORMATION ET PRÉCONISATION DE STAGE

MODULES ACCOMPAGNEMENT ET METHODOLOGIE (6 heures)

BLOC 01

Assurer l'accueil éducatif des élèves et apprenants et de leurs familles

77 HEURES
DE FORMATION

EVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 02

Coordonner l'organisation d'un service de vie scolaire

63 HEURES
DE FORMATION

EVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 03

Conduire des projets d'animation ou d'activité éducative

42 HEURES
DE FORMATION

EVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 04

Assurer l'intégration et l'accompagnement d'une équipe de vie scolaire

42 HEURES
DE FORMATION

EVALUATION JURY MÉTIER

BLOC 05

Gérer des situations de harcèlement et les situations à risques en milieu scolaire et protéger les publics fragiles

42 HEURES
DE FORMATION

EVALUATION JURY MÉTIER

LA COMMISSION DE CERTIFICATION ÉDITE UN CERTIFICAT CORRESPONDANT AUX BLOCS VALIDÉS OU UNE CERTIFICATION TOTALE POUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS CQP CVS



UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

- La logique des blocs de compétences permet à un salarié de préparer le CQP à son rythme, en fonction de sa disponibilité et des contraintes de son établissement.
- Le CQP est accessible soit par la voie de la formation, soit par la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le positionnement permet d'identifier les compétences déjà acquises et les besoins en formation du salarié. Un parcours de formation adapté aux besoins réels du salarié est proposé. Ce parcours est constitué des modules permettant l'acquisition des compétences nécessaires à l'évaluation.

		01	02	03	04	05
Module accompagnement et méthodologie	3 heures	X	X	X	X	X
Module préalable	3 heures	X				
Organiser la prise en charge individuelle et collective des élèves et des apprenants	2 jours	X				
Encadrer la surveillance des élèves et apprenants à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement	2 jours	X				
Faire respecter le règlement intérieur et le cadre légal	2 jours	X				
Assurer le dialogue avec les élèves, apprenants et les familles	2 jours	X				
Assurer la mise en sécurité des élèves, des apprenants et du personnel	1 jour	X				
Encadrer le travail scolaire des élèves et des apprenants	2 jours	X				
Organiser et structurer le service de vie scolaire	2 jours		X			
Diffuser l'information au sein du service de vie scolaire	2 jours		X			
Organiser et animer des réunions	2 jours		X			
Suivre l'activité et optimiser l'activité du service	3 jours		X			
Jurys blocs de compétences 1 & 2	2 jours	X	X			
Elaborer un projet d'animation	3 jours			X		
Coordonner un projet d'animation ou d'activité éducative	3 jours			X		
Accueillir et intégrer un nouveau salarié ou un stagiaire au sein du service de vie scolaire	3 jours				X	
Accompagner l'évolution de chaque membre de l'équipe	3 jours				X	
Identifier les élèves en danger et les situations à risques et mettre en place un plan d'action	3 jours					X
Prévenir et faire face aux troubles de santé mentale	3 jours					X

Stage de 35 heures si préconisé

UNE PÉDAGOGIE ACTIVE

- Une articulation entre apports théoriques, réflexion et partage d'expériences permet d'étayer la remise en question et l'évolution des pratiques professionnelles.
- Une participation active de chacun est demandée, notamment dans des mises en situation, dans les analyses de situations professionnelles et la constitution de dossiers.
- Des temps d'échanges avec des professionnels de la vie scolaire.
- Un parcours en alternance :
 - > La durée totale du parcours est de 272 heures, réparties sur 9 semaines, sur une période de 12 mois.
 - > Un stage de 35 heures dans un établissement scolaire peut être préconisé au cours du positionnement.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

1 an d'expérience dans le secteur éducatif et / ou socio-éducatif

Pour tout SALARIÉ en poste d'éducateur de vie scolaire

Pour tout SALARIÉ en poste de CVS ou RVS

BLOC 02
CQP EVS obligatoire

BLOC 04
CQP EVS recommandé

BLOC 04
CQP EVS recommandé

UNE VALIDATION PAR BLOC

Pour chaque bloc de compétences, une évaluation est réalisée par un jury métier composé d'un formateur et d'un professionnel de la vie scolaire ou par 2 professionnels.

Pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle, les 5 blocs de compétences doivent être validés.

POURQUOI CHOISIR LE CRÉFI ?

- Le CRÉFI est un Institut Missionné, il propose depuis plus de 45 ans des formations destinées aux personnels de vie scolaire
 - Un accompagnement transversal pour sécuriser le parcours de formation est assuré par une coordinatrice pédagogique.
 - Le nombre de stagiaires est limité à 15 pour favoriser les échanges et faciliter le suivi.
- La nouveauté de cette formation ne permet pas la publication de taux de satisfaction et de validation.
- Le Créfi est certifié QUALIOP I depuis le 24 septembre 2021. (L.63131-1-1° Les actions de formation).

FINANCEMENT ET INSCRIPTION AU CQP

Le coût pédagogique est de 30 € / h net de taxes. Le coût d'évaluation d'un bloc de compétences est de 300€ net de taxes. Le budget global est défini en fonction de la durée du parcours (de 42 à 272 heures). Chaque bloc de compétences peut être financé de façon indépendante et est éligible au CPF.

Nous vous invitons à contacter votre OPCO pour le financement de cette formation. Nous sommes également à votre disposition pour vous conseiller sur les différents financements.